

La Société pédagogique de la Suisse romande

Autor(en): **John, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen**

Band (Jahr): **54/1968-55/1969 (1969)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-59462>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Société pédagogique de la Suisse romande

Jean John

président de la Société pédagogique de la Suisse romande

La Société pédagogique de la Suisse romande est une fédération des associations d'enseignants des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et du Jura bernois. Fondée il y a un peu plus d'un siècle, elle a pour buts :

a) de contribuer au développement et au progrès de la culture, de l'éducation, de l'instruction et de l'enseignement ;

b) d'encourager la compréhension, la collaboration et la cohésion entre les associations similaires sur le plan national et international, et entre les membres du corps enseignant ;

c) de travailler, en collaboration avec les sociétés affiliées, au perfectionnement de ses membres et à la défense de leurs intérêts matériels et moraux dans toutes les questions se rapportant à leur activité professionnelle.

A ces fins, la Société pédagogique de la Suisse romande

a) étudie les problèmes se rattachant l'éducation, à l'instruction et à l'enseignement ;

b) favorise les contacts entre les sociétés affiliées, entre le corps enseignant des différents degrés, entre les enseignants et les représentants des divers milieux du pays ;

c) organise, elle-même, ou en collaboration avec d'autres associations, des rencontres romandes, nationales ou internationales, des séminaires, des journées de voyages d'études, des stages, des cours, des échanges ;

d) entretient des relations amicales et contractuelles avec les sociétés similaires suisses, étrangères ou internationales ;

e) collabore avec les autorités scolaires, les pouvoirs publics, les institutions à caractère culturel, pédagogique et professionnel, les

institutions internationales, les mouvements de jeunesse et les œuvres relevant de la protection de l'enfance; elle n'intervient cependant auprès des autorités d'un canton qu'avec l'assentiment de la société affiliée intéressée, celle-ci restant juge des moyens d'action. (Statuts, articles 1 et 2.)

Les sociétés affiliées, c'est-à-dire la Société pédagogique vaudoise, la Société pédagogique genevoise, la Société pédagogique neuchâteloise et la Société pédagogique jurassienne, comprennent, sauf pour la dernière qui groupe également les professeurs de l'enseignement secondaire inférieur, essentiellement des instituteurs et des institutrices.

Les membres de ces associations cantonales font automatiquement partie de la Société pédagogique de la Suisse romande. Celle-ci peut toutefois admettre des membres individuels n'ayant pas la possibilité d'appartenir à l'une des sociétés affiliées.

Les instances et organes de la Société pédagogique de la Suisse romande sont: les sociétés affiliées, l'Assemblée des délégués, le Comité central, le Bureau du Comité central, la Conférence des présidents, la Commission de vérification des comptes, les Commissions permanentes, les Commissions non permanentes et le Congrès.

Bien que cela soit prévu dans les statuts, notre association ne possède pas de secrétariat central. C'est le Bureau, formé de quatre membres, qui se charge de liquider les affaires courantes.

Le Comité central compte treize membres, y compris le Bureau. A part la société directrice, qui fournit le Bureau, chaque association cantonale délègue deux membres au Comité central. Aucun de ceux-ci n'est employé à plein temps par l'Association. Ces structures ne nous paraissent plus correspondre aux besoins actuels de la Société. Les tâches qui lui sont confiées augmentent sans cesse et deviennent de plus en plus complexes. Une révision des statuts est nécessaire, et le Comité central a désigné une commission chargée de lui présenter des propositions de modifications de structures, cela avant la fin de 1969.

La réforme a pour but de donner à la Société pédagogique de la Suisse romande et à ses dirigeants un crédit et un pouvoir accrus face aux pouvoirs publics, une liberté d'action plus grande et des ressources financières considérablement augmentées, ainsi d'ailleurs que le demandait déjà le rapport «Vers une Ecole romande», paru en 1962. Car, si nous sommes logiques avec nous-mêmes, si nous voulons vraiment que les postulats énoncés dans nos rapports passent dans la réalité, nous devons donner à notre association faîtière les moyens de sa politique.

Quelle sera la formule adoptée ? Il est trop tôt pour le dire. Deux tendances se dessinent :

a) faire de notre association un syndicat romand des enseignants, affilié à l'Union syndicale suisse, afin d'obtenir l'appui de tous les syndiqués ;

b) créer une association forte, mais indépendante, se voulant délibérément au-dessus des conflits d'intérêt. Une chose est certaine, c'est que chaque membre est aujourd'hui persuadé qu'il doit sortir de cette confrontation une association capable d'affronter l'avenir avec assurance.

Nos collègues des sociétés fribourgeoise et valaisanne nous ayant fait part de leur désir de se réunir à nous dans un délai rapproché, nous les avons priés de désigner également des délégués à la Commission de réforme des structures, il nous semblait en effet naturel de leur permettre de donner leur avis sur les formes de l'Association dont ils feront bientôt partie.

A part cette entreprise d'une importance capitale mais qui concerne surtout les affaires internes de la Société pédagogique de la Suisse romande, le Comité central et les autres organes se sont préoccupés, au cours des dernières années, des problèmes importants suivants :

1° La coordination scolaire

La nécessité d'une harmonisation des structures scolaires en Romandie, harmonisation qui devra ensuite s'étendre à toute la Suisse est reconnue par tous les milieux. La Société pédagogique de la Suisse romande s'est faite le champion de cette idée dès 1950. Lors de son Congrès de 1962, elle a adopté un rapport circonstancié précisant les étapes et les modalités de son application. Une commission intercantonale, le CIPER, a ensuite été constituée pour préparer un projet de programme commun pour les premières années primaires. Ce programme a obtenu l'aval de la plupart des grandes personnalités pédagogiques de Suisse romande et fait l'objet, actuellement, d'une étude de la part des autorités. Il fournit la base du travail qu'accomplit officiellement le coordinateur nommé par les chefs de DIP romands, M. Neuenschwander, de Genève. Notre ambition est de participer à tous les travaux, d'être représentés à tous les organismes, officiels ou non, s'occupant de ce problème. Les démarches que nous avons accomplies dans ce sens ont été, dans une large mesure, couronnées de succès et nous devons remercier très vivement les autorités

compétentes pour la largeur d'esprit et la compréhension qu'elles ont manifestées à cette occasion.

2° Formation continue

Le problème de la formation continue et du recyclage périodique du corps enseignant se pose de façon toujours plus aiguë, aux autorités scolaires comme aux associations professionnelles. Et le fédéralisme qui est de mise chez nous contribue encore à augmenter les difficultés que nous rencontrons pour organiser rationnellement et efficacement les stages et cours nécessaires.

Pour les surmonter plus facilement, les associations d'enseignants de toute la Suisse ont décidé la création d'un Centre de formation continue de conception moderne et muni de tout l'équipement technique nécessaire. Il sera situé près de la limite des langues, en Gruyère et pourra réunir de 60 à 100 participants. Le financement en sera assuré, pour la majeure partie, par les contributions des membres, sous forme de prêts et de dons. Nous espérons naturellement que les pouvoirs publics assumeront également une partie des besoins.

Nous tentons pour l'instant d'obtenir des autorités compétentes l'assurance que nos efforts pour obtenir une meilleure formation des maîtres soient efficacement soutenus et surtout qu'elles sont prêtes à accorder aux enseignants désireux de se perfectionner les congés et subventions indispensables. En effet, pour être viable le centre projeté doit pouvoir être utilisé tout au long de l'année. Or, quelques dirigeants estiment encore que les périodes de vacances seules doivent entrer en considération pour de tels cours. Il s'agit d'une conception totalement dépassée du problème, et nous avons la ferme conviction que notre optique triomphera, que, grâce à la collaboration des organisations d'enseignants qui ont su faire preuve de solidarité, nous réussirons à vaincre les dernières réticences.

3° Aide aux pays africains

La Société pédagogique la Suisse romande et le Schweizerischer Lehrerverein se sont lancés avec enthousiasme, depuis quelques années, dans une action d'aide pédagogique à certains pays d'Afrique. Il s'agit de stages de perfectionnement, organisés sur place et destinés à parfaire la formation de collègues noirs, cela à la demande des organisations professionnelles d'enseignants de ces pays et avec l'appui de leurs autorités.

Nous pensons avoir trouvé une formule particulièrement efficace de contribution au développement des pays du tiers monde. D'abord parce qu'ils apprennent aux participants à utiliser utilement les moyens du bord, ensuite, parce que les frais d'organisation sont réduits au minimum, les collègues moniteurs acceptant de sacrifier leurs vacances d'été à cette action de solidarité.

Les cours organisés tant au Cameroun qu'au Congo ont connu un succès sans précédent, et très souvent les directeurs se sont trouvés dans une situation délicate, le nombre de stagiaires présents dépassant largement l'effectif annoncé.

4° Organisations internationales

Si notre Association participe de plein pied à toutes les actions entreprises sur le plan suisse dans le domaine de l'enseignement, et cela en collaboration très étroite avec les autres sociétés, comme le Schweizerischer Lehrerverein et la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, elle fait partie également des grandes organisations internationales comme la Fédération internationale des associations d'instituteurs et la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante. Nous estimons qu'une petite association comme la nôtre a aussi un rôle à jouer sur ce plan, et nous sommes toujours prêts à apporter notre contribution aux études et efforts destinés à faciliter la compréhension entre les différents peuples et à bâtir un monde meilleur.

Je signalerai pour terminer que la Société pédagogique de la Suisse romande édite un journal, *l'Éducateur*, à la fois organe corporatif et pédagogique, lien indispensable entre nos membres et porte-parole de notre Association.

De plus, nous avons constitué une Guilde de documentation pédagogique très prisée, qui fournit à des prix extrêmement favorables un matériel didactique de qualité.

J'ose croire que ces quelques lignes fourniront la preuve que notre petite Société pédagogique de la Suisse romande est une association extrêmement vivante, soucieuse de l'intérêt de ses membres, mais surtout de celui de l'enseignement et des élèves qui sont confiés à ses membres. Nous mettons tout en œuvre pour que l'enfant, qui reste notre principale préoccupation, ne subisse pas l'école, mais au contraire, en tire le maximum, s'y développe harmonieusement et s'y sente heureux.